

ANNEE 2024

SEANCE PUBLIQUE
DU 6 MAI 2024

Délibération n°

2024044

Date de convocation : 02/05/2024

Date d'affichage : 10/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : **16**
Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention :
Contre :

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 064-216401000-20240506-2024044-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 6 mai à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 mai 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent (e) s : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie REcart, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, , Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusé (e)s : Marie GRABET dit BOUCHET (pouvoir à C. Brésac), Nathalie HARAN (pouvoir à M. le Maire), Céline FAYS (pouvoir à Laure Trémouille), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS), Valérie ETCHART (pouvoir à Guenael Le Cam).

Secrétaire de séance : Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°2 : Décision Modificative n°1
Budget général 2024**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Monsieur le Maire adjoint explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative au sein du budget général 2024 afin de procéder à des écritures d'ordre dont les crédits n'étaient pas prévus au Budget primitif.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits **à l'intérieur de la section d'investissement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Dépenses d'investissement			
Chap. 23	Article 2315	Installation, matériel et outillage technique	- 40 773.99
Chap. 041	Article 238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 40 773.99

Recettes d'investissement			
Chap. 13	Article 13158	Autres groupement	- 40 773.99
Chap. 041	Article 238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 40 773.99

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2024 du budget général, les transferts de crédit à l'intérieur de la section d'investissement, en dépenses et en recettes, comme indiqués ci-dessus ;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 6 mai 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

